

Compte-rendu de la réunion Plénière du Conseil de Quartier Branly – Boissière du 7 octobre 2022



19h00 Centre de Loisirs Jules Verne 36 rue des Roches

Elus et autres personnes invitées	Présent.e.s	Excusé.e.s
Loline BERTIN, Adjointe déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne	X	
Catherine SERRES, Conseillère municipale missionnée aux passerelles de cultures Elue de quartier		X
Philippe LAMARCHE, Adjoint délégué aux finances Elu de quartier	X	
Nassera DEFINEL, Adjointe déléguée à la vie des quartiers, aux antennes de quartiers et à la médiation		
Jean-Pierre FORESTIER, Responsable de secteur Antenne Vie de Quartier Jules Verne		X
Cyril TEYSSANDIER, Gestionnaire Urbain de Proximité (GUP) du secteur Antenne Vie de Quartier Jules Verne	X	

Habitant.e.s présent.e.s: 44

- notre page Facebook : <u>Conseil de Quartier Branly Boissière</u>
- notre compte Twitter : @cqbb93

Les compléments, modifications ou réponses intervenus depuis la réunion sont signalés en italique.



ORDRE DU JOUR

1.	OÙ EN SONT NOS BUS ?	3
2.	SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ DANS NOTRE QUARTIER	5
Α	. Pourquoi alors que nous payons les mêmes impôts que les autres, aussi peu de	
pı	résence policière dans le quartier Boissière ?	5
В	. Etat du traitement des tas sauvages	5
C.		5
D		6
\mathbf{E}	Enlèvement des voitures ventouses, actions contre les stationnements sur les	
pi	istes cyclables/trottoirs/bateaux	6
F.	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	7
G	,	
Н		
I.		
J.	σ	
K		
L.	8	
	otre quartier	8
M		
N		
O	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Ρ.		
Q		
R	<u>.</u>	
S.	Entreprise de vente de véhicules	9
3.	PAROLE AUX HABITANTS	10



La séance débute à 19 h 11

FRédéric Marion remercie les participants. Il présente la réunion et les représentants de la Ville. Il sera le secrétaire de la réunion. Nathalie Baneux sera l'animatrice de la réunion.

FRédéric rappelle que le Collectif d'Animation du CQBB est constitué d'habitants bénévoles et indépendants de la Ville et de tous partis ou mouvements politiques. Le Collectif d'Animation organise les Plénières du Conseil de Quartier. Il est également en lien avec les structures de la Municipalité (élus thématiques, Antenne, Services...) pour faire remonter des problèmes ou des souhaits habitants et redescendre des décisions ou informations de la Ville.

Il appelle les habitants, qui souhaitent s'investir dans le quartier, à intégrer le Collectif.

Actuellement, le Collectif d'Animation est constitué de :

Mesdames Nathalie BANEUX, Régine BLANQUET, Mireille DARIDAN, Cléo d'OREFICE, Jacqueline REMI, Véronique HUMBERT.

Messieurs FRédéric MARION, Henri RETAILLEAU.

1. Où en sont nos bus?

Suite aux déviations des bus de la ligne 102 mises en place le 1er août et qui ont perduré jusqu'au 12 septembre 2022, plusieurs actions ont été entreprises dans notre quartier.

Le 15 août, le CQBB a écrit, par mail, à Monsieur le Maire pour lui demander d'intervenir afin de régler au plus vite cette situation extrêmement pénalisante pour tous les habitants de notre quartier.

Fin août, un collectif d'habitant.es s'est créé: **Collectif des habitant.es secteur Boissière**, avec le soutien du CQBB, du Conseil Citoyen du Haut Montreuil, de l'AMUTC, ainsi que de nombreuses associations du quartier:

Adresse mail: collectifhabitantsboissiere@gmail.com

Facebook: https://www.facebook.com/people/Collectif-des-habitantes-secteur-

Boissi%C3%A8re/100085665399725/

Ce collectif a lancé, le 08 septembre 2022, une pétition en ligne, déjà signée par + de 3000 personnes : https://www.mesopinions.com/petition/social/montreuil-boissiere-droit-deplacement-acces-service/186537

Il a organisé une réunion publique le 11 septembre, place Kétanou, en présence d'Olivier Stern, adjoint au Maire en charge des mobilités.

Le CQBB est intervenu en Conseil Municipal, le 28 septembre, à l'invitation de Monsieur le Maire et a partagé ce temps de parole avec une représentante du collectif des habitant.es secteur Boissière. Ci-dessous texte de cette intervention :

Nous sommes ici pour soutenir le Collectif d'habitants de notre quartier, qui s'est constitué cet été, pour mobiliser et défendre nos droits à un service public de transports en commun digne.

Ce soutien est partagé par le Conseil Citoyen du Haut Montreuil ainsi que par de nombreuses associations de notre quartier.

Cependant, notre collectif d'animation a estimé qu'il était légitime de laisser une partie de son temps de parole à une représentante de ce collectif d'habitants.

Le quartier BB est extrêmement étendu et c'est, le plus peuplé de Montreuil (plus de 14.000 habitants) et sa démographie s'accroît de manière exponentielle avec ses nombreuses constructions de logements dont évidemment les 1.200 nouveaux logements de la Zac Acacia.

Depuis plus de 20 ans, le sous-dimensionnement de la fréquence de la ligne des bus (notamment les lignes 102, 121, 129 et 301 qui irriguent notre quartier) est un fait avéré et connu de tous les habitants de notre quartier BB.

Cette forte dégradation du service public de bus a atteint son paroxysme avec la déviation imposée par la Ratp du 1^{er} août au 12 septembre, abandonnant des milliers d'usagers de 8 arrêts, desservant notre quartier, et ceci pendant 6 semaines.

Déjà, le nombre de bus des 4 lignes précitées, ainsi que leurs fréquences, ne correspondaient pas du tout aux besoins des habitants _ 37% des ménages n'ont pas de voiture, les lycéens et étudiants sont scolarisés hors du quartier, de nombreux travailleurs (dont ceux de l'hôpital André Grégoire) ont des horaires



atypiques et/ou travaillent le week-end, ... et notre quartier est sur les hauteurs de la ville _ or, la majorité des habitants n'est pas apte à la marche ou convertissable au vélo...

Déjà, bien avant cet été, les bus trop peu fréquents étaient plein à craquer, engendrant frustration, colère, retards... des usagers comme des conducteurs, eux aussi victimes de ces conditions inhumaines !
Les arrivées futures des lignes T1 et M11 ne changeront absolument rien pour les déplacements « intramuros », vitaux pour tous les habitants, pour l'accès aux soins, à la culture, aux activités sportives et à tous les événements de proximité. Ces déplacements à l'intérieur de notre belle Ville permettent le maintien, voire le développement des échanges sociaux, indispensables à notre devise « Mieux vivre ensemble ».

Par ailleurs, Montreuil est entièrement dans la Zone à Faibles Emissions Mobilité, déterminée par la Métropole du Grand Paris, où le calendrier de restrictions de circulation des véhicules suivant leurs Crit'Air s'appliquera bien trop vite pour permettre à une large majorité des habitants de nos quartiers défavorisés de se mettre en conformité avec cette nouvelle règlementation (70% du parc automobile de Seine Saint Denis sera concerné en juillet 2023). Or, une des solutions partielles serait de proposer à ces habitants un accès à des transports publics « praticables » pour effectuer au moins leurs déplacements pour aller travailler.

Nous savons tous que les transports en commun doivent être une priorité dans les politiques de lutte contre le dérèglement climatique. Comment expliquer aux nouvelles générations que l'utilisation de véhicules personnels doit devenir l'exception quand nos enfants et nos petits-enfants constatent chaque jour les difficultés que rencontrent leurs parents et grands-parents pour circuler en bus dans la plus grande métropole française ?

De plus, une grande partie de notre quartier est un territoire désigné comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et doit donc, à ce titre, bénéficier de toute l'attention des pouvoirs publics pour améliorer les conditions de vie de ses habitants et pour se faire, tout d'abord NE PAS LES ABANDONNER, LES SOUTENIR lors des épreuves qu'ils vivent au quotidien.

Cette déplorable dégradation du service de bus, concerne également tous les quartiers de Montreuil.

Nous confions le micro à Sarah, qui représente le Collectif d'Habitants Boissière, à l'origine d'une pétition déjà signée par + de 3.000 personnes.

Nous conclurons ensuite, dans l'espoir que ce Conseil Municipal exprimera des vœux, dans le cadre du dernier alinéa de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Intervention de Sarah)

C'est pourquoi nous vous demandons, membres du Conseil Municipal de Montreuil:

- De vous mobiliser autour des montreuillois dans ce long et âpre combat,
- De fédérer les actions à venir avec les autres municipalités d'Est Ensemble, les élus du département et de la Région,
- D'accompagner les habitants dans la résolution des difficultés qu'engendre cette situation, par tous les moyens dont la Municipalité dispose,
- De réfléchir à un système de transport collectif local, en complément de celui de la Ratp dont la fiabilité dans le temps est très incertaine,
- D'exiger le report, voire de la mise en concurrence du réseau de bus au printemps prochain,
- D'exiger l'annulation du projet d'IDFM d'augmenter outrageusement les tarifs des transports en commun,
- D'aider les habitants de Branly-Boissière à obtenir le remboursement total ou partiel du Pass Navigo pour les 6 semaines de déviation du 102.

Pour terminer, le collectif des habitant.es secteur Boissière vous invite à participer le jeudi 13 octobre matin, à une mobilisation en soutien au personnel Ratp devant le dépôt de bus des Lilas.

La mise en service du T1 dans notre quartier est prévue pour 2026-2027.

Probables modifications des itinéraires des lignes 102 et 129 à compter de 2024.

Trop de voyageurs de nos lignes de bus ne valident pas leurs trajets même s'ils sont en possession d'un titre de transport (impossibilité d'entrer dans le bus par la porte avant).

Espoir que les stations de la ligne M11 soient bien aménagées pour les personnes à mobilité réduite.



2. Sécurité et tranquillité dans notre quartier

Loline Bertin remercie le Collectif pour son invitation et les habitants pour leur venue. Elle est contente de pouvoir être là pour parler de ces sujets. Elle indique qu'elle a reçu une liste de questions transmise par le Collectif. Elle va essayer de répondre à la plupart et pour les autres, elle donnera une réponse plus tard. Elle précise également qu'elle reçoit sur rendez-vous en Mairie.

Elle détaille que la sécurité et tranquillité publique sont des compétences partagées entre la police nationale, sous l'autorité du Préfet, et la police municipale, sous l'autorité du Maire.

A. Pourquoi alors que nous payons les mêmes impôts que les autres, aussi peu de présence policière dans le quartier Boissière ?

Il s'agit d'un sentiment. En fait, il n'y a pas de statistiques sur la présence policière dans les quartiers.

Cependant, Loline Bertin reconnaît que la présence policière est insuffisante sur l'ensemble de la ville. La ville s'est engagée à augmenter les effectifs de la police municipale, mais rencontre beaucoup de difficultés dans le recrutement.

Par ailleurs, le Maire a interpellé le Ministre de l'Intérieur sur la nécessité d'affecter plus de policiers au commissariat.

La police municipale est actuellement composée de 15 policiers, 6 ASVP (Agent de surveillance de la voie publique) et 12 agents au sein de la Brigade Propreté.

Plus d'infos à cette adresse : https://www.montreuil.fr/la-ville/tranquillite-publique-et-prevention

B. Etat du traitement des tas sauvages

Il n'y a pas de statistiques sur le quartier. Cependant, sur la ville, et par mois, c'est plus de 300 tas sauvages qui sont fouillés par la Brigade Propreté. La Brigade essaye d'identifier les propriétaires de ces déchets. Si elle les identifie, ils sont convoqués pour leurs dresser une amende. La Brigade effectue, en moyenne, 30 convocations par mois.

La Brigade effectue également une sensibilisation auprès des commerçants sur leurs déchets.

Enfin, elle effectue un recensement des points noirs par secteur.

Un habitant décrit un tas sauvage de la société Degoz. Il a bien été balisé, mais toujours pas enlevé. Philippe Lamarche demande aux habitants de faire les signalements pour que la ville intervienne.

Une habitante demande que le bailleur I3F soit verbalisé pour son inaction concernant le point noir à l'angle rue Edouard Branly/rue Camille Claudel.

C. Etat de la vidéo verbalisation

Des caméras ont été installées sur le boulevard de la Boissière.

Les caméras ne verbalisent pas toute seules. Ce sont des agents qui constatent les infractions et dressent les PV.

Depuis le début de l'année, 5611 PV ont été dressés grâce à la vidéo verbalisation + les PV dressés par les policiers municipaux lors de leurs rondes. En général, il y en a 800 par mois sur le boulevard de la Boissière. Il y a une variation des horaires, jour et nuit, pour la verbalisation. Ces horaires ne peuvent pas être connus.

Un habitant interroge sur le positionnement des caméras sur le boulevard Boissière, et si elles peuvent prendre les voitures garées de travers. Il demande combien de temps les caméras filment.

Loline Bertin indique que les caméras voient dans tous les sens. Quant à la plage horaire, elle est de 8 à 10 heures par jour, mais elle ne donnera pas les horaires.

Un habitant raconte les problèmes de stationnement autour de la sortie de la rue de la Renardière sur le boulevard de la Boissière. Il fait remarquer qu'il n'y a aucune mention d'article sur une entrave à la circulation. Du coup, la police ne fait rien. De plus, ce croisement sert de toilettes publiques.

Loline Bertin rassure en indiquant qu'une caméra en plus sera posée pour couvrir ce croisement.

Philippe Lamarche explique qu'un arpentage avec les services a été effectué autour de ce croisement. Le service technique a dit qu'il ferait des travaux, mais rien n'a eu lieu. Suite à une relance du Collectif d'Animation, il a pris contact avec le Directeur Général des Services Techniques (DGST). Une peinture au sol



matérialisant un passage pour piétons et la modification du positionnement des poteaux seront effectuées avant les vacances scolaires. Par ailleurs, le Maire adjoint en charge des commerces, Frédéric Molossi, continue à mettre la pression au bar Le Bitoque pour la gestion de ses clients. Suite à ces travaux, toute personne, qui se garera là, aura une amende.

Loline Bertin indique que sur le boulevard de la Boissière, on commence à obtenir des résultats. Il y a moins de véhicules garés en double file. Elle a fait passer des consignes pour que la verbalisation soit systématique. En ce qui concerne les pissotières, elle reconnaît que c'est un sujet compliqué. Dès qu'un recoin existe, certains hommes y vont. La ville ne peut rien faire...

Un habitant remarque qu'il n'y a pas assez de verbalisation sur le boulevard de la Boissière, car cela continue. Loline Bertin indique que la recette de la ville a triplé sur cette verbalisation et que la ville va continuer de verbaliser.

Philippe Lamarche ajoute qu'il y aura toujours des gens qui continueront à se garer en double file malgré les verbalisations.

D. Gestion des chiens de catégorie non gérés par les propriétaires

Les propriétaires de chiens, considérés comme pouvant être dangereux, sont soumis à certaines obligations : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839

Les chiens, hors de ces catégories, mais inquiétants, peuvent faire l'objet de vérification en fonction des signalements. Il faut donc des signalements précis pour que la ville puisse retrouver les chiens et leurs propriétaires.

La Brigade Parcs et Squares et la brigade équestre, peuvent intervenir pour rappeler aux propriétaires l'obligation de tenir leur chien en laisse dans les parcs et squares.

Un habitant indique qu'il existait, auparavant dans le cani-parc, un panneau d'interdiction des chiens dangereux, mais il a été arraché. Du coup, il y a une recrudescence des chiens dangereux sur ce site. Des agressions de chiens envers d'autres chiens, voire envers des personnes, ont déjà eu lieu. Des plaintes ont été déposées, notamment 3 contre un propriétaire de chiens, mais il n'y a pas eu de suites. Philippe Lamarche répond qu'un nouveau panneau sera apposé.

Un habitant décrit des scènes où des chiens se battaient entre eux dans le Champ de Poires. Les enfants ont dû sortir en urgence.

Loline Bertin indique que la ville ne peut pas contrôler tous les chiens de la ville. La ville doit cibler là où les habitants sont inquiets. La ville peut contrôler des chiens dangereux, mais il faut un signalement très précis pour que police municipale se déplace et contrôle.

Elle rappelle que la loi ne permet pas à un bailleur de contrôler les chiens. Seule la ville a cette prérogative.

E. Enlèvement des voitures ventouses, actions contre les stationnements sur les pistes cyclables/trottoirs/bateaux

Il existe deux cas:

- Le stationnement abusif (véhicule ne bouge pas pendant 7 jours) et les véhicules épaves
- Le stationnement très gênant : des articles de lois définissent les cas précis pour enlever les véhicules.

Il ne faut pas hésiter à signaler ces stationnements à la police (et/ou à Sesam) pour qu'elle intervienne. La Ville a demandé à EFFIA (gestionnaire du stationnement par délégation de service public) d'être plus réactif dans les signalements.

Quand il y a un stationnement sur piste cyclable ou sur bateau (sortie de garage), l'amende peut être mise par les ASVP.

Loline Bertin rappelle qu'il est interdit de se garer sur un bateau même pour le propriétaire de la maison. En effet, dans la majorité des cas, les ASVP ne savent pas à qui appartient la voiture, donc elle verbalise.

Un habitant raconte qu'il a dû attendre 2 heures pour sortir de chez lui, car une voiture bloquait son bateau. Loline Bertin indique qu'il faut appeler la police qui viendra verbaliser.

Un habitant explique qu'il a été verbalisé sur une place « Handicapé », alors qu'il avait le droit de s'y garer.



Loline Bertin reconnait que cela peut arriver. Dans ce cas, il faut utiliser la procédure de contestation qui peut permettre de se faire rembourser l'amende. En cas de difficultés, il faut se rapprocher d'Olivier Stern, Adjoint délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement.

F. Actions contre la mécanique sauvage qui reprend

Des signalements ont été effectués, comme sur la rue Didier Daurat. Malheureusement, la police municipale est passée, mais pas au bon moment. Du coup, aucune verbalisation n'est possible. La Ville envisage l'installation de caméras nomades pour intervenir plus rapidement. Outre l'amende, la police peut également confisquer les outils lors de l'intervention.

G. Circulation rue Saint-Denis, école Fidélis

Ce problème est à travailler avec l'Antenne et les élus de quartier.

La vitesse est un problème commun sur l'ensemble de la ville. Toute la ville est à 30 km/h, sauf qq grands axes.

Trois contrôles routiers ont été effectués depuis le début d'année.

Mais, c'est une culture d'ensemble à revoir sur la vitesse.

Des habitants font remarquer que la rue Saint Denis est empruntée par les élèves de l'école Fidélis et du collège Césaria Evora. Beaucoup d'enfants se croisent dans cette rue et ils marchent souvent sur la rue. Il n'y a pas de panneau de rappel des 30 km/h. Or, certains véhicules ne font qu'accélérer depuis le 1er ralentisseur jusqu'à la rue de Rosny. Des habitants demandent la pose de ralentisseurs, de panneaux signalétiques enfants. De plus, vu le tonnage des camions, cette rue a des trous énormes ce qui est dangereux pour les voitures et les vélos.

Enfin, apparemment, la police municipale ne verbalise pas les voitures en infraction dans cette rue et autour. Loline Bertin indique que les ASVP sont souvent autour de l'école Fidélis pour réguler. Ils verbalisent les stationnements interdits, mais ne peuvent rien faire pour les arrêts même s'ils sont gênants.

Cyril Teyssandier indique qu'un projet du Budget Participatif Saison 3 a été voté pour « sécuriser les abords de la sortie de Mozinor et de l'école Fidélis » : https://jeparticipe.montreuil.fr/project/budget-participatif-saison-3/collect/depot-des-projets/proposals/securisation-des-abords-de-la-sortie-de-mozinor-et-de-lecole-fidelis

Si d'autres demandes apparaissent pendant la réalisation de ce projet (ex : changement du sens de circulation entre la rue Edouard Branly et la rue de Rosny), la ville verra si cela peut être intégré dans ce projet.

H. L'église évangélique du Rocher

Située au 34 av du Président Salvador Allende, sa musique dépasse régulièrement le maximum de décibels admissible.

Plusieurs contrôles et sensibilisations ont été effectués. Les problèmes de non-conformité incendie ont été traités.

Les problèmes de stationnement présentent une alternance en dent de scie. Les ASVP sont attentifs pour verbaliser.

En ce qui concerne les nuisances sonores, il faut les signaler auprès du Service communal d'hygiène et de santé (SCHS) (https://www.montreuil.fr/sante/le-service-communal-dhygiene-et-de-sante-schs). Ce Service est habilité à faire des enquêtes le jour, la nuit et le we. Il se déplace, fait des mesures, et si elles ne sont pas conformes, alors il peut enclencher une procédure.

I. Actions contre l'insécurité dans la rue de la Montagne Pierreuse et alentours

Ces problèmes (trafics divers, dégradations de véhicules, nuisances sonores, intrusions et vandalisme sur le site de Récolte Urbaine) relèvent plutôt de la police nationale. Il faut effectuer des signalements et porter plainte en fonction de l'infraction. Malheureusement, aucun passage de la police ne permet de constater des infractions.



J. Actions contre les actes illégaux dans les jardins familiaux

Il faudrait préciser les actes effectués, car ils ne sont pas gérés de la même façon. Des signalements sont à effectuer par les personnes qui constatent ces actes.

Un habitant explique qu'une personne a brûlé des trucs tout l'été, ce qui est totalement illégal. Cette personne est identifiée et connue. Elle a coupé des arbres dans d'autres parcelles, notamment sur la pépinière. Une main courante a été déposée, mais les élus ne sont pas intervenus. Paule Guérin est la conseillère municipale missionnée aux jardins familiaux.

Philippe Lamarche indique que la ville va s'occuper de ce problème.

K. Personnes ayant des troubles mentaux

Il existe un problème de santé mentale sur toute la France. Ce problème concerne aussi nos quartiers.

L'ouverture de Ville Evrard n'a pas de lien de causalité.

Si une personne est menaçante, agressive ou dégrade les espaces publics, il faut contacter la police et Ville Evrard, qui contactera le responsable du centre pour qu'il intervienne.

Ce problème est un des points prioritaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) (Pour en savoir plus sur le CLSPD à Montreuil: https://efus.eu/thematiques/audits-et-methodologie/local-crime-prevention-councils-as-a-tool-to-involve-citizens-in-urban-security-the-experience-of-piraeus-gr-and-montreuil-fr/?lang=fr,

https://www.lagazettedescommunes.com/727207/prevention-de-la-delinquance-les-cles-de-lefficacite/).

La prochaine réunion annuelle du CLSPD est à venir.

Mais, les institutions font un constat d'impuissance à gérer ce problème.

L. Augmentation du nombre de cambriolages (ou tentatives) ces derniers temps dans notre quartier

La police constate une certaine stabilité dans notre secteur.

En 2022, 182 faits ont été recensés pour des vols et des cambriolages. En 2021, c'étaient 217.

Loline Bertin indique que tout signalement doit faire l'objet d'une demande intervention de la police.

Si des dégradations sont constatées, il faut porter plainte. Il est préférable d'effectuer une pré-plainte en ligne (https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/), car cela permet une meilleure gestion des rendez-vous au sein du commissariat (mais ce n'est pas obligatoire).

M. Actions contre les tirs de mortiers et feux d'artifices

Cet été a été très difficile dans la ville.

Pourtant, les articles pyrotechniques sont interdits à l'usage, à l'achat et à la vente. La Mairie contrôle les commerçants. Mais, ce sont surtout les jeunes, voire très jeunes, qui achètent ces articles et on constate une explosion de ces achats sur internet et sur les réseaux sociaux. Ce sont des achats très difficiles à réguler.

Quand on constate l'utilisation de ces engins, il faut appeler la police. Si elle peut constater l'infraction en flagrant délit, elle saisira les feux et poursuivra les auteurs des tirs.

Loline Bertin indique la création d'un groupe de travail au sein de la Ville pour travailler en prévention et en anticipation, en collaboration avec des associations et acteurs de médiation.

N. Actions contre les rodéos urbains

Ces problèmes ont été très prégnants en 2020 et 2021. Le Maire a saisi le Préfet.

Quand on constate un rodéo, ou un véhicule sans plaque (quad principalement), il faut appeler la police. On peut aussi signaler le lieu de stockage de ces engins.

Quand la police intervient, elle peut saisir les véhicules en infraction. Cependant, les suites judiciaires ne sont pas toujours appropriées. Cette année, la ville a constaté moins de rodéos, car la police a saisi beaucoup d'engins. Mais, comme la personne sur l'engin dit à la Justice qu'elle n'en est pas propriétaire, l'engin est donc rendu. Il y a donc des progrès à faire pour éviter cela.

Par ailleurs, un travail est effectué avec les jeunes pour les sensibiliser à la sécurité.



O. Actions contre la pérennisation des points de deal

Aujourd'hui, la ville est soumise à des choix politiques qui ne sont pas les bons. La ville doit faire avec les textes de lois et les moyens qu'elle a. Ainsi, la ville essaye de traiter les signalements, mais ce n'est pas suffisant. De plus, certains points de deal existent depuis longtemps et ils ne dérangent plus, donc ils ne sont pas prioritaires.

Par ailleurs, la ville a un enjeu à travailler sur les mineurs. Elle essaye de mieux prévenir sur la consommation de drogue et l'entrée dans les trafics.

Un habitant décrit le trafic installé dans la cité du 3 av du Président Salvador Allende. La façon, dont l'installation a lieu, génère une insécurité et une peur de la part des habitants qui demandent de l'aide.

Loline Bertin a déjà été alerté par d'autres résidents. Il s'agit d'une situation compliquée et préoccupante notamment sur son évolution. Des actions vont être conduites. La ville essaye un rapprochement avec le bailleur, CDC Habitat, mais ce n'est pas facile.

Quand les habitants font un constat d'occupation, il faut appeler la police. Si beaucoup d'appels sont effectués, la police prendra plus facilement en compte. Cependant, la Ville va travailler sur le sujet.

Un habitant décrit le trafic au coin de la rue de la Renardière. Loline Bertin en prend connaissance. Elle va se renseigner.

P. Rue Brûlefer

Un habitant décrit une camionnette, qui stationne depuis des mois dans cette rue, avec des personnes, qui dorment dedans.

Par ailleurs, les véhicules de la fourrière avec un système de remorquage descendent la rue Brûlefer en marche arrière, depuis la rue de Rosny.

Loline Bertin prend connaissance de ce problème. Elle va demander aux équipes de faire un diagnostic sur les voitures qui ne bougent pas.

Pour les véhicules de la fourrière, elle va se rapprocher de la fourrière pour éviter cela.

Philippe Lamarche explique qu'il s'agit d'un problème qui existe depuis longtemps. La Ville a contacté la Préfecture, car cette fourrière ne devrait pas être là.

Q. Stade Jules Verne

Un habitant raconte que tous les we, une personne fait un barbecue toute la journée. Il en fait également dans la journée l'été. Lui et ses voisins sont envahis de fumée et d'odeur en permanence.

Loline Bertin indique qu'elle va remobiliser les services sur ce dossier qui a déjà fait l'objet d'intervention.

R. Entreprise de bennes rue de Rosny

Un habitant raconte que cette entreprise travaille la nuit. Elle manipule des bennes avec violence et bruits. Il a ses murs qui tremblent.

Loline Bertin indique que le service de la tranquillité publique a mis en demeure la société de ne pas créer de nuisances. Elle va relancer les actions. Cependant, le cadre légal lui donne le droit de travailler la nuit.

S. Entreprise de vente de véhicules

Concernant les problèmes de stationnement liés à la revente de véhicules, Loline Bertin indique que la police a effectué des investigations. Il s'agit d'une vente officielle. Cependant, le vendeur profite de la rue qui n'a pas de stationnement payant, et de la limite de la règle sur les stationnements de 7 jours. Cependant, si ses véhicules sont garés sur le trottoir, alors il y a verbalisation ou mise en fourrière.

Les places de stationnement peuvent être occupées par n'importe qui. L'entreprise peut donc le faire. Une solution possible serait de passer en stationnement payant, mais cela risque de ne pas plaire aux habitants. Cependant, elle va faire une demande à l'attention de la police municipale pour passer tous les jours.

Un habitant s'insurge en indiquant que les vendeurs vendent des voitures dans la rue. Loline Bertin répond que ce n'est pas illégal. C'est comme une vente entre particuliers.



Une auto-école ou un garage n'ont pas l'obligation d'avoir un parking privé. Donc, ils peuvent se garer dans la rue. Elle reconnaît que ce n'est pas bien, mais ce n'est pas illégal.

Philippe Lamarche ajoute que le cadre légal n'autorise pas à être discriminant entre ces véhicules et les véhicules habitants. Les agents ne peuvent pas verbaliser si les voitures bougent.

Loline Bertin rappelle qu'une enquête de police est en cours sur cette activité.

Après ces échanges avec Madame Bertin, les habitants la remercient pour ses réponses claires, précises et honnêtes.

3. Parole aux habitants

Un habitant s'inquiète des charges de la cité CDC Habitat qui augmentent sans arrêt. Ils envoient des factures, mais les habitants ne savent pas à quoi cela correspond.

Philippe Lamarche répond qu'il s'agit d'un bailleur social et que la Ville a des difficultés relationnelles avec ce bailleur. Il conseille aux habitants de contacter la CNL (Confédération Nationale du Logement : https://confederationnationaledulogement.fr/), ou d'autres organismes qui peuvent les aider dans les démarches.

Le garage du Chemin de la société Taxys, rue Saint Denis, squatte de nouveau les places de stationnement dans la rue.

Philippe Lamarche va reprendre contact avec eux pour que cela cesse.

Un habitant signale des problèmes de vandalisme et de squat du parking au 34 rue Saint Denis.

La séance est levée vers 21h08.